

# NOUVELLES CAPRAISIENNES

Bulletin Municipal de la Commune  
de Saint-Capraise de Lalinde

N° 87 - Janvier, Février, Mars 2023

# 2023

B O N N E   A N N É E

## SOMMAIRE

*L'éditorial du Maire*

2

*Compte-rendu municipal*

3-5

*Infos Mairie*

6-14

*Compte rendu des associations*

15-16

*Nos artisans et commerçants - Jeux*

17

*Calendriers des manifestations*

18

*Infos diverses*

19-20

### **Cher-e-s administré-e-s**

Il y a un autre monde, mais il est dans celui-ci ». Cette phrase de Paul Éluard nous invite à l'espoir mais aussi à l'action.

L'époque mouvementée que nous traversons, tiraillée par la guerre jusqu'aux portes de l'Europe, une crise climatique et énergétique mondiale ou encore la résurgence de mouvements réactionnaires obscurantistes, peut désespérer certains ; ces difficultés leur apparaissant comme insurmontables. Je préfère les voir comme des défis qui nous placent face à notre responsabilité dans l'Histoire.

Nul doute que nous sommes là dans une époque charnière, dont il nous faut comprendre les articulations pour mieux dessiner un chemin vers un avenir plus désirable, offrant une possible humanité aux générations futures.

C'est sous la rassurante promesse de cette phrase que je souhaite donc placer mes vœux pour l'année 2023 : « Il y a un autre monde, mais il est dans celui-ci ». Fertilisons donc notre monde pour bâtir celui que nous voulons.

Cela commence à notre porte, dans notre village, dans nos vies. Face à la crise énergétique, la commune travaille à accélérer son plan de transition énergétique, mais c'est une action de long terme, inscrite dans la durée.

À court terme, alors que la Municipalité prépare son budget 2023 dans des conditions impossibles, nous avons deux alternatives.

La première consiste à considérer comme une fatalité la hausse annoncée de 80.000 € de nos factures énergétiques auquel se rajoute le cadeau fiscal de l'état au barrage EDF de Tuilières d'un montant de 100.000 € (qui viendront en moins dans nos rentrées financières annuelles) et ainsi diminuer de 180.000 € notre service public.

Cela signifie supprimer ces activités de notre quotidien auxquelles nous sommes tant attachés, comme les festivités, les activités culturelles, sportives, associatives, réduire les moyens que la municipalité place dans les écoles pour l'éducation de nos enfants... Ce chemin

n'est ni tenable ni souhaitable dans la durée car ce sont ces festivités, ces activités, cette animation locale qui, pour les petites choses, font le sel de la vie, et pour les plus ambitieuses, renforcent les vecteurs d'émancipation de nos jeunes pour qu'ils deviennent des citoyens acteurs de leur avenir.

L'autre chemin, celui que j'appelle de mes vœux, est celui de l'action. Il nous faut obtenir des mesures de protection de la part du gouvernement, qui doit assurer les conditions de survie des communes pour le bien-être de nos populations.

L'État nous le doit parce que cela relève de sa responsabilité, mais aussi parce que ce sont les gouvernements successifs depuis vingt ans qui sont responsables de la vulnérabilité énergétique de la France face aux soubresauts mondiaux, alors que notre pays était jusqu'à il y a peu une grande puissance exportatrice en matière d'énergie.

Et puis, il y a les projets qui nous rendent fiers d'être les acteurs de la société de demain. C'est le cas de la mise en place sur le site du bassin d'un Tiers-lieux qui se veut un espace intergénérationnel de partage entre travail/activités de loisirs et d'échanges, ainsi que d'un Bar/Restaurant/Guinguette. Au terme d'un long travail, ces projets sont désormais mûrs et en phase de lancement du marché d'appel d'offre pour l'un et de permis de construire pour l'autre.

Pour conclure nous saluerons le tissu associatif et économique capraisien très agissant qui contribue à faire connaître notre localité et à renforcer son attractivité.

Que l'année qui débute nous permette de mener à bien les projets de longue haleine que nous portons, pour vous et avec vous. Et que 2023, soit pour chacun d'entre vous synonyme de joie, de bonheur, de renouveau et de solidarité. Très belle année 2023 à toutes et tous !

Votre Maire dévoué, **Laurent PEREA**



Mairie de Saint-Capraise-De-Lalinde  
14 Route de Sarlat  
24150 Saint-Capraise-de-Lalinde  
05 53 63 47 65  
Mairie.stcapraise-lalinde@wanadoo.fr  
www.saint-capraise-de-lalinde.fr

**Responsable de Publication :** Laurent PEREA  
**Éditorial :** Herve COUSTILLAS | Sylvie BODART  
Elodie CHEVRIER | Ghislaine GOURDON  
Christophe LAVIGNERIE | Brigitte MONTAURIOL

**Maquette et impression :**

Nouvelle Imprimerie Moderne à PÉRIGUEUX  
Ce magazine est imprimé sur papier issu du développement durable PEFC. Ne pas jeter sur la voie publique.



### VŒUX DU MAIRE ET DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire avec son équipe municipale ont le plaisir d'inviter l'ensemble de la population de Saint Capraise-de Lalinde à la cérémonie des vœux organisée le vendredi 13 janvier 2023 au foyer municipal.

Celle-ci se conclura par un apéritif et un buffet offert par la municipalité.

### REPAS DES AÎNÉS :

La municipalité a le plaisir d'inviter nos aînés capraisiens de 60 ans et plus au traditionnel « Repas des aînés » qui leur sera offert le dimanche 29 janvier 2023 à partir de 12 heures au foyer municipal.

Les autres personnes souhaitant s'y associer peuvent s'inscrire à la mairie moyennant une participation.

### PROJETS BAR-RESTAURANT/TIERS-LIEU :

Concernant le projet tiers lieu, le permis de construire a été accordé par les services d'urbanisme et va faire en ce début d'année 2023 l'objet du lancement du marché d'appel d'offres.

Concernant le bar restaurant, le projet est en phase d'instruction du « permis de construire ». Dès que celui-ci est obtenu, le marché d'appel d'offres sera lancé.



### PLAN COMMUNAL D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE :



Au regard des inquiétantes augmentations de l'énergie annoncées pour 2023, soit une multiplication de trois fois et demie par rapport à 2022 (soit pour l'électricité bâtiments et éclairage public : Passage de 32 000 € à 112 000 €) le conseil municipal a décidé de poursuivre ses efforts de réduction des coûts :

- lancement pour 2023 de la deuxième tranche de suppression de l'éclairage vétuste public ;
- mise en place d'un groupe de travail pour évaluer avec le SDE 24 la possibilité d'une modification des horaires d'éclairage public. Une fois cette étude élaborée, celle-ci sera présentée à la population afin de l'approuver définitivement.

### TRANSFORMATION DU RÉSEAU D'IRRIGATION COMMUNAL POUR UTILISATION EN DÉFENSE INCENDIE :

Malgré une inflation des coûts d'estimation pour ce projet de près de 25 %, le conseil municipal a validé le devis, afin de lancer les travaux qui devraient voir le jour avant le printemps 2023.



### PLUSIEURS MOTIONS VOTÉES LORS DU DERNIER CONSEIL MUNI- CIPAL :

Après proposition de Monsieur le maire, plusieurs motions ont été votées lors de la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

#### **Motion pour l'avenir du service public postal demandant le gel du prix de la nouvelle gamme courrier prévue pour le 1er janvier 2023.**

La Direction de la Poste projette une refonte profonde de la gamme des envois de courrier. Il s'agit de supprimer le courrier prioritaire en J+1, « le fameux Timbre Rouge » et de faire passer le reste de la gamme, lettre verte, recommandée, etc... en distribution à J+3.

Cette mesure si elle était appliquée porterait un coup fatal au service public postal tel que nous le connaissons, avec des conséquences sur la présence postale au quotidien, sur le lien social avec la population, sur la qualité du service public postal, sur l'emploi à l'échelle nationale.

Cette décision ne peut à notre sens relever de la seule responsabilité de la Poste et doit en tout état de cause être largement débattue par toutes les parties prenantes, élu-e-s, citoyen-ne-s, organisations syndicales, associations....

Nous demandons donc le gel de ce projet dont le coup d'envoi doit être donné le 1er janvier 2023 où est programmé le ralentissement général de tout l'appareil industriel et professionnel de La Poste.

#### **Motion sur les finances locales**

Cette motion inclue le soutien aux propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus quant à :

- la création d'un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité,
- la permission aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fournitures d'énergie,
- donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés (TRV).

#### **Motion «urgences hospitalières en Dordogne»**



Cette motion s'inquiète de la situation des urgences hospitalières en Dordogne qui n'assurent plus leurs missions de service public par le fait de nombreuses fermetures de celles-ci par manque de moyens financiers et humains.

#### **Motion relative à «l'avenir de l'EHPAD de Vergt»**

Cette motion relative à l'avenir de l'EHPAD de Vergt dont la fermeture de l'établissement est annoncée par le groupe privé KORIAN. Elle de-



mande de surseoir à cette fermeture alors que l'établissement a bénéficié de nombreux apports financiers du public ces dernières années.

### **Motion relative à la « procédure de révision du SRADET »**

Cette motion s'inquiète de la procédure de révision du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et Egalité des Territoires qui tend à verrouiller les possibilités de constructions dans les territoires ruraux et demande de nouvelles dispositions plus équitables entre zones urbaines et rurales.

### **Motion concernant l'avenir des TER en Nouvelle Aquitaine**



Lors du conseil municipal Mr le Maire a informé que Mr le président de la région Nouvelle Aquitaine avait émis le souhait d'ouvrir à la concurrence les TER alors que les difficultés que peuvent rencontrer les usagers ne sont pas imputables à la SNCF, mais bien aux manques d'investissements récurrents et de moyens de l'entreprise, à l'image de ce qui se passe à l'Hôpital.

Par ailleurs, il a expliqué que le devenir du développement du train sur notre territoire mériterait un large débat citoyen, à l'image de ce qu'ont pu organiser les organisations syndicales dans le cadre des Agoras du Rail.

De plus, il a mis en avant que face aux enjeux climatiques et sociaux actuels, la gestion et le développement de nos TER débordant largement du cadre de l'institution régionale, mériteraient à devenir l'affaire des usagers, des citoyens, et des élus, notamment sur nos territoires ruraux qui année après année enregistrent la disparition de leurs services publics.

C'est en ce sens que le conseil municipal par une motion :

**Appelle** à l'ouverture d'un débat ouvert aux collectivités locales, collectifs d'usagers, représentants syndicaux et citoyens, et à aller vers la signature d'une convention de 10 ans avec la SNCF, comme le permet la loi,

Considère que ce débat permettrait l'expression la plus large des forces constituées et des citoyens tout en étant de nature à enrichir la future convention TER qui pourrait être partagée par tous,

Refuse alors que cette possibilité est inscrite dans la loi, que les logiques de concurrence, avec leur corollaire de rentabilité, prennent en otage les usagers et les cheminots.

**Remarque** que les expériences en Anglaises, Allemandes, Norvégiennes ont mis en avant l'échec de ces logiques alors qu'à contrario, celle Suisse en fait un pays montré en exemple à travers toute la planète sur les questions ferroviaires,

**Demande** à l'état un abondement au budget ferroviaire de 3 milliards d'euros.

## REDEVANCE INCITATIVE – SMD3

Depuis maintenant 3 ans, le SMD3 travaille avec l'ensemble des élus de la Dordogne pour faire évoluer la collecte des déchets. L'objectif étant de **réduire les quantités de déchets enfouies**. Chaque jour met en évidence l'impact du changement climatique sur notre planète, nos vies et confirme la **nécessité absolue de mieux protéger notre environnement**.

Pour ce faire, nous avons collectivement fait le choix **d'installer des points d'apport volontaire** pour les recyclables (emballages et papiers), le carton brun et le verre et un service de **collecte en porte à porte pour les ordures ménagères**.

**2 emplacements de colonnes à verre à Saint-Capraise :**  
 - *Route des Maisonnettes (après la vois ferrée) 1 PAV*  
 - *Route de Clérans 2 PAV*

Une redevance incitative a également été mise en place.

A partir du **1er janvier 2023**, la redevance incitative entrera en vigueur.

Il ne s'agit pas d'un impôt nouveau.

Elle remplacera la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** qui sera donc supprimée de vos impôts fonciers dès l'année prochaine.

Vous avez dû recevoir la **dernière facture pédagogique avec les tarifs définitifs 2023**.

Vous trouverez dans le document ci-joint toutes les explications et les évolutions que nous avons intégrées.

En résumé

## LA REDEVANCE INCITATIVE

### C'est quand ?

Dès le **1er janvier 2023**, la redevance incitative remplacera l'actuelle Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

### C'est combien ?

En moyenne **20 €/ mois** et par foyer.



## Un service ACCESSIBLE À TOUS, PARTOUT



**J'ai du mal à me déplacer. Des bornes plus accessibles, c'est possible ?**

Après une expérimentation réussie sur une vingtaine de points, le SMD3 va progressivement déployer au moins **une borne** par commune en **accessibilité renforcée** (borne semi-enterrée ou borne aérienne réhaussée).



**Pour les personnes en perte d'autonomie, que prévoit le SMD3 ?**

Des conventions sont signées avec de nombreux centres d'action sociale dans le département pour permettre aux **aides ménagères de transporter les déchets** sur les points d'apport volontaire. Renseignez-vous auprès de l'organisme dont vous dépendez ou auprès du SMD3.

Pour les foyers en perte d'autonomie ne bénéficiant pas d'une aide-ménagère, le SMD3 peut mettre en place, sous conditions, un **service de collecte en porte à porte**.



**Nous venons passer quelques jours en camping-car en Dordogne, comment allons-nous jeter nos ordures ménagères ?**

Le SMD3 a testé cet été un **accès aux bornes par le téléphone portable**, sans badge. Cette possibilité va être étendue avant l'été prochain à tout le territoire. L'accès sera, bien sûr, également toujours possible avec le badge.

Un service

## PLUS SOLIDAIRE ET PLUS JUSTE



**Nous avons du mal à boucler nos fins de mois, peut-on nous aider ?**

Le Département de la Dordogne et les communautés de communes ou d'agglomération travaillent à la mise en place d'un **fonds de solidarité** qui permettra de prendre en charge une partie des factures de redevance incitative pour les plus démunis d'entre nous.

**Je ne vais pas utiliser l'intégralité de mon forfait ouvertures, je peux en faire profiter quelqu'un d'autre ?**

Les usagers qui n'utiliseront pas la totalité des ouvertures de leur forfait pourront demander au SMD3 de donner ces ouvertures à des **personnes adultes incontinentes** qui ne peuvent pas réduire leur production de déchets.



Un service

## PLUS EFFICACE



**Je vis seule. Il serait juste que je paie moins qu'un foyer de 2 personnes ?**

La composition des foyers est désormais mieux prise en compte. **Les foyers ne paieront pas la même chose** s'ils sont composés d'une, deux, trois ou davantage de personnes.

**Je jette déjà très peu de déchets, pourquoi devrais-je payer autant d'ouvertures alors que je ne vais pas les utiliser ?**

Le nombre d'ouvertures comprises dans le forfait a été revu à la baisse. Cela permettra de **limiter les coûts** et d'inciter encore plus à **produire moins de déchets**.



### À quoi ça sert ?

Au-delà de la collecte et du traitement des ordures ménagères, la redevance incitative finance :

- La collecte du verre
- La collecte du carton
- La collecte, le tri et le recyclage des emballages et des papiers
- L'accès aux déchèteries et leurs filières (déchets verts, bois, encombrants, gravats, etc.)

## MEMO TRI ET PREVENTION – SMD3

### Les colonnes vertes pour le verre

Seuls les bouteilles, bocaux, pots et flacons en verre sont à jeter dans les colonnes vertes du verre.

**Les colonnes ou bacs jaunes pour les emballages plastiques et aluminiums, les briques alimentaires, les papiers et les cartons**

TOUS LES EMBALLAGES (PLASTIQUES, CARTONS ET ALUMINIUMS), PAPIERS ET CARTONS SE TRIENT.



À déposer en **vrac**, sans les emboîter ni les compacter.

Les objets en plastique ne sont pas tous recyclables : par exemple, la brosse à dent en plastique ne se recycle pas et doit être jeté dans la poubelle (sac noir) des ordures ménagères. Par contre, l'emballage plastique de la brosse à dent se recycle et peut aller dans la colonne jaune des emballages, papiers et cartons.

À déposer en vrac et non emboîtés dans les colonnes.

Attention les consignes de tri peuvent varier d'un département à un autre. Pour toutes questions sur les consignes de tri et les localisations des colonnes de tri et de verre, télécharger gratuitement l'application mobile : Guide du tri (compatible sur les mobiles Android et Apple)

### Comment bien trier (colonnes et bacs jaunes) ?

#### JETER EN VRAC, PAS EN SAC

Pour des raisons de **sécurité et d'hygiène**, les valoristes (trieurs) du centre de tri n'ont pas le droit d'ouvrir les sacs et poches en plastique, ces sacs sont systématiquement écartés et renvoyés (refus de tri) vers l'incinération.



#### NE PAS EMBOÏTER DEUX EMBALLAGES

Deux emballages de matières différentes, emboîtés l'un dans l'autre ne pourront pas être séparés. Un exemple, si une cartonnette contient une boîte de conserve, la cartonnette sera détectée comme emballage en acier par la machine de tri qui est activée par un aimant (tri magnétique).



#### ECRASER LES BOUTEILLES ET PLIER LES CARTONS

Les bouteilles en plastique ou les carton(nette)s sont légers mais occupent beaucoup de place. En écrasant ou en pliant vos emballages vous pouvez gagner jusqu'à **30 % d'espace** dans le bac de votre cuisine ou de votre salle de bain. **Un emballage écrasé reste recyclable.**



#### NE PAS JETER D'OBJETS DANS LES BACS JAUNES

Les objets sont fabriqués avec différents matériaux et bloquent l'ensemble de la filière, pour être recyclés ils **doivent être amenés en déchèterie.**



#### BIEN VIDER ET NE PAS LAVER LES BOITES ET LES BARQUETTES

**NE GASPILLEN PAS D'EAU POUR RENDRE UN DECHET RECYCLABLE.** Dans la majorité des cas, il suffit de bien les vider.



### Où jeter les masques à usage unique ?

Pour les masques à usage unique, des filières de recyclages existent, pour les administrations publiques, professionnels, entreprises et secteur médical et scolaire ; pour plus d'informations, appeler l'accueil du Smd3 au 05.53.45.58.90 ou par mail à [service.usagers@smd3.fr](mailto:service.usagers@smd3.fr)

Les masques en papier ne doivent en aucun cas être jetés dans la colonne jaune du tri car ils ne sont pas recyclables et potentiellement porteurs de germes, ils mettent en danger les travailleurs du centre de tri. Ils doivent donc être jetés dans leur propre filière de recyclage ou dans les bacs d'ordures ménagères.

### Les déchetteries : <https://smd3.fr/dechetteries/>

Pour obtenir une carte, si ce n'est pas déjà fait, il suffit de remplir le formulaire d'inscription en ligne <https://smd3.fr/formulaire-enregistrement-service-gestion-dechet-dordogne/> ou de contacter le service usager du SMD3 par téléphone au 09.71.00.84.24 (appel non surtaxé) ou par mail à [service.usagers@smd3.fr](mailto:service.usagers@smd3.fr) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h30

+ photo flyer

ATTENTION CARTE GRATUITE ERRONNEE --- NE PAS METTRE LE FLYER

### Le stop pub :

L'autocollant « Stop pub » à mettre sur sa boîte aux lettres

1 stop pub collé sur la boîte aux lettres = 35 kg de publicités/foyer/an évités !

Disponible GRATUITEMENT en mairies et aux antennes du Smd3 de Bergerac, 18 rue Denis Papin, 24100 Bergerac et de Belvès, Lieu-dit Magnanie, ZA Le Bos, 24170 Pays-de-Belvès

### Le compostage :

Le composteur pour composter ses déchets de cuisine et de jardin

1 composteur permet de diminuer ses ordures ménagères de 30% !

Le composteur de 300L est vendu à 24 euros et celui de 600L à 36 euros; le bio seau est offert.

Pour en acheter un ou pour toutes questions sur le compostage à la maison, contacter les Maîtres Composteurs de votre secteur. Pour les communes proches de Bergerac, contacter Mme Sandrine SANCHEZ, au 06.29.94.42.35 et pour les communes proches de Belvès, contacter Mme Pascale QUEILLE, au 06.07.23.25.73

### Les DASRI :

Les déchets de soins infectieux, tranchants et piquants (seringues, aiguille, cathéter, etc.) doivent être rapportés en pharmacie. Jeter des déchets piquants et tranchants dans des sacs poubelles ou dans les colonnes de tri met en danger la vie des collecteurs et des trieurs du centre de tri. 1 personne piquée doit subir 6 mois d'analyses et de traitements afin de déterminer si celle-ci est contaminée. Le stress psychologique pour la victime et sa famille est insoutenable. Les déchets piquants et tranchants doivent être jetés dans une boîte spécifique (une boîte DASRI) et celle-ci doit être rapportée en pharmacie.

Récupérer votre boîte DASRI GRATUITEMENT en pharmacie.



## LES 12 CATÉGORIES DE PIQUANTS, COUPANTS ET TRANCHANTS (PCT)



## VISITE DU CENTRE DE TRI – SMD3

### Visite du centre de tri

à Coulounieix-Chamiers

- Où vont nos papiers et nos emballages ?
- Comment les déchets sont-ils triés et recyclés ?
- Comment réduire le volume de nos déchets ?

Visite Gratuite. À partir de 10 ans.  
S'inscrire en appelant le Service Usager du SMD3 au  
09.71.00.84.24 (appel non surtaxé)

Plusieurs dates vous seront proposées pour l'année 2023

### Visite de l'isdnd\*

\*Installation de stockage de déchets non dangereux

à Saint Laurent des hommes

- Où vont nos déchets du sac noir ?
- Comment sont traités les lixiviats et le biogaz ?
- Comment réduire le volume de nos déchets non valorisables ?

Visite Gratuite. À partir de 10 ans.  
S'inscrire en appelant le Service Usager du SMD3 au  
09.71.00.84.24 (appel non surtaxé)

Plusieurs dates vous seront proposées pour l'année 2023



## DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'URBANISME

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2022, en plus du dépôt « papier », il est possible de déposer les demandes d'urbanisme sur la plate-forme dédiée <https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>

### LA CCBDP PERMANENCE SERVICE HABITAT

Vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation, mais comment savoir par où commencer ?

Vous souhaitez connaître les aides mobilisables ?

Vous vous interrogez sur l'intérêt de rénover votre logement

Nous vous proposons un premier niveau d'informations gratuites, objectives et indépendantes pour la rénovation énergétique.

Comment ?

Par la création d'un service qui a pour mission de vous accompagner dans votre parcours de rénovation, afin de faire les bons choix du début à la fin des travaux tout en profitant des aides financières disponibles, et ceci quels que soient vos revenus.

Et pour avoir les meilleures réponses possibles et vous accompagner pas à pas dans la réalisation de votre projet, nous avons demandé l'aide de spécialistes :

- Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour vous apporter une information gratuite dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, l'environnement et de la rénovation énergétique avec l'expertise d'un conseiller énergie de l'espace France rénov'.

- SOLIHA (association au service de l'habitat depuis 1942 qui intervient en faveur des personnes défavorisées, fragiles ou vulnérables) pour vous accompagner dans votre projet d'adaptation et de rénovation énergétique si vous êtes éligible aux aides de l'ANAH.

Ensemble nous pourrons ainsi :

- Etablir le diagnostic initial de votre logement,
- Identifier les solutions techniques adaptées,
- Prioriser vos travaux de rénovation,
- Mobiliser les aides financières et vérifiez votre éligibilité et les démarches à suivre pour les obtenir.

Nous vous accompagnons également pour adapter votre habitat à vos besoins ou handicap(s), pour bénéficier d'un logement décent ou simplement pour le mettre en conformité électrique en bénéficiant des aides du Département ...

Que vous soyez propriétaire occupant, propriétaire bailleur ou locataire, le guichet unique de l'habitat vous accueille sur rendez vous au 05 19 59 01 00 ou par courriel : [service-habitat@ccbdp.fr](mailto:service-habitat@ccbdp.fr)

ARCHITECTURE - ÉNERGIE

Rencontrez gratuitement un architecte et un conseiller énergie du CAUE

**VOUS AVEZ UN PROJET D'HABITAT ? DES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ?**

Prenez rendez-vous au siège de la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord 05.19.59.01.00

**PERMANENCE**  
1 JEUDI / MOIS

**02/02 - 02/03 - 30/03 - 27/04 - 25/05 - 22/06**

A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASTIDES DORDOGNE PÉRIGORD  
12 AVENUE JEAN MOULIN 24 150 LALINDE

avec le soutien Dordogne PÉRIGORD  
Dordogne clau.e avec France Rénov' Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord

### NOUVEAUX HABITANTS

Nous invitons les nouveaux habitants à se faire connaître dès leur arrivée sur la commune pour :

- se faire remettre le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et donner les informations les concernant en cas de nécessité (Informations confidentielles)

- récupérer le calendrier de ramassages des ordures ménagères
- éventuellement se faire inscrire sur la liste électorale.

**Pour toutes informations complémentaires vous pouvez nous envoyer un mail à l'adresse suivante : [mairie.stcapraise-lalinde@wanadoo.fr](mailto:mairie.stcapraise-lalinde@wanadoo.fr)**

## INSCRIPTION A LA NEWSLETTER DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

**Lettre  
d'infos !**



**Que se passe t'il  
donc ?**

**INSCRIVEZ-VOUS**  
pour recevoir par e-mail  
l'actualité de votre territoire.



Communauté  
de Communes  
**Bastides  
Dordogne  
Périgord**

FLASHEZ CE QR CODE  
ET INSCRIVEZ-VOUS  
EN RENSEIGNANT  
UNIQUEMENT VOTRE  
ADRESSE E-MAIL >



[ccbdp.fr](http://ccbdp.fr)

f t @ in /CCBDP



36 Bd Stalingrad • 24150 LALINDE ☎ 05 53 73 56 20 ✉ [ccbdp@ccbdp.fr](mailto:ccbdp@ccbdp.fr)

## ATTENTION CAMBRIOLAGES

Vigilance, il a été recensé une recrudescence des cambriolages dans notre commune. **Soyez vigilant, n'hésitez pas à signaler en mairie ou auprès de la Gendarmerie, les comportements inhabituels que vous pourriez rencontrer dans les rues et hameaux de notre commune.**



## LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

**Pour rappel :**

Il est autorisé uniquement du 1<sup>er</sup> octobre au 28 février et est soumis à une déclaration préalable en mairie.

**En dehors de cette période, le brûlage est INTERDIT.**



Du fait d'une épidémie de teigne tenace et persistante parmi notre population féline, nous sommes dans l'obligation, à notre grand désespoir, de maintenir la quarantaine que nous avons instaurée début décembre.

Afin de contenir cette maladie et d'essayer de l'éradiquer, nous ne pourrions malheureusement toujours pas accueillir de chat dans le cadre de la fourrière et ce pendant minimum un mois. Si de nouveaux cas venaient à se déclarer pendant cette période, cette quarantaine serait reconduite, comme nous sommes contraints de le faire à ce jour.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'avancée de cette épidémie et de la levée (nous espérons rapide) de la quarantaine.

Vous remerciant de votre compréhension et avec toutes nos excuses,

Nos Coordonnées :

**Route de Saint-Alvère**

**24100, Bergerac**

**Tel : +33 (0)5 53 73 40 95**

**Fax : +33 (0)5 53 63 98 46**

**[contact@spa24bergerac.org](mailto:contact@spa24bergerac.org)**

**Du lundi au samedi**

**de 13h30 à 17h30.**

**FERME le dimanche**

## LIGNES RÉGIONALES EN DORDOGNE NOUVEAUX HORAIRES À PARTIR DU 01/09/2022

Nous tenons à vous informer que les nouveaux horaires des lignes régionales en Dordogne valables à partir du 01/10/2022 sont disponibles sur le site internet Transports de la région Nouvelle-Aquitaine <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/cars-regionaux/reseau-et-horaires/dordogne>



# Horaires

CARS RÉGIONAUX

LIGNE 05

VALABLES DU 01/09/2022 AU 07/07/2023

PLUS D'INFORMATION : 0970 870 870 APPEL NON SURTAXÉ.

### BEAUMONTOIS-EN-PÉRIGORD → LALINDE → BERGERAC

		TOUTE PÉRIODE *													
		LMmJV	L	LMmJV	LMmJV	LMmJV	LMmJV	LMmJV	LMmJV	Mm	M	S	S	D&JF	D&JF
		(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)	(1)	(2)	TAD	TAD	TAD	TAD	TAD
<b>BEAUMONTOIS-EN-P. NAUSSANNES FAUX</b>	Collège Léo Testut	-	-	-	-	-	06:45	06:45	06:54	-	-	08:54	12:23	10:54	15:14
	Salle des Sports	-	-	-	-	-	-	06:55	-	-	-	-	-	-	-
	La Micalié	-	-	-	-	-	-	07:00	-	-	-	-	-	-	-
	Parking de la Mairie	-	-	-	-	-	-	07:04	-	-	-	-	-	-	-
<b>ST-AUBIN-DE-LANQUAIS BAYAC COUZE-ET-SAINT-FRONT LALINDE</b>	Place de l'Eglise	-	-	-	-	-	-	07:08	-	-	-	-	-	-	-
	D660	-	-	-	-	-	06:53	-	07:02	-	-	09:02	12:31	11:02	15:22
	Mairie	-	-	-	-	-	06:59	-	07:08	-	-	09:08	12:37	11:08	15:28
	Monument	-	-	06:53	-	-	-	-	07:12	13:07	13:07	09:12	12:41	11:12	15:32
<b>ST-CAPRAISE-DE-LALINDE MOULEYDIER</b>	La Bourriette	06:40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Sauveboeuf Ecole	06:45	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Place de la Mairie	06:55	06:55	06:55	-	-	-	-	07:13	13:08	13:08	09:13	12:42	11:13	15:33
	La Gratusse (EDF)	06:58	06:58	06:58	-	-	-	-	07:14	13:09	13:09	09:14	12:43	11:14	15:34
	Port de Couze	07:00	07:00	07:00	07:00	-	-	-	07:17	13:13	13:13	09:17	12:47	11:17	15:37
	Place du Bicentenaire	07:04	07:04	07:04	07:04	-	07:04	-	07:23	13:19	13:19	09:23	12:53	11:23	15:43
	Tuilères (EDF)	07:06	07:06	07:06	07:06	07:06	07:06	-	07:25	13:21	13:21	09:25	12:55	11:25	15:45
	Tuilères Bourg	07:07	07:07	07:07	07:07	07:07	07:07	-	07:27	13:23	13:23	09:27	12:57	11:27	15:47
	Lot St Cybard	07:09	07:09	07:09	07:09	07:09	07:09	-	07:29	13:25	13:25	09:29	12:59	11:29	15:49
	St Cybard	07:10	07:10	07:10	07:10	07:10	07:10	-	07:30	13:26	13:26	09:30	13:00	11:30	15:50
<b>CREYSSE</b>	Le Bourg	07:11	07:11	07:11	07:11	07:11	07:11	-	07:32	13:28	13:28	09:32	13:02	11:32	15:52
	Place de l'Ecole	07:14	07:14	07:14	07:14	07:14	07:14	-	07:36	13:32	13:32	09:36	13:06	11:36	15:56
	Mairie	07:15	07:15	07:15	07:15	07:15	07:15	-	07:37	13:33	13:33	09:37	13:07	11:37	15:57
<b>BERGERAC</b>	ZA La Roque	07:17	07:17	07:17	07:17	07:17	07:17	-	07:38	13:34	13:34	09:38	13:08	11:38	15:58
	ZA La Vallade (3)	-	-	-	-	-	-	07:21	-	-	-	-	-	-	-
	ZAE Paul Loubradou (3)	07:22	07:22	07:22	07:22	07:22	07:22	-	-	-	-	-	-	-	-
	Place du Foirail	-	-	07:30	-	-	07:30	-	07:50	13:46	13:46	09:50	13:20	11:50	16:10
	Lycée Capelle	07:40	-	-	-	07:40	-	07:30	-	-	-	-	-	-	-
	Lycée des Métiers H. Duc	-	-	07:37	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Collège Saint Front	-	-	07:45	-	07:50	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Gare SNCF	-	-	07:55	-	-	07:40	-	07:55	13:51	13:51	09:55	13:25	11:55	16:15
	Jardin Perdoux	-	-	08:00	-	-	07:45	-	08:00	13:56	13:56	10:00	13:30	12:00	16:20
	Lycée Maine de Biran	-	07:45	-	07:35	-	07:50	-	-	-	-	-	-	-	-
Collège Eugene Leroy	07:45	-	-	-	-	-	07:40	-	-	-	-	-	-	-	
Collège Jacques Prévert	-	-	-	07:45	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

Départ TER Bergerac > Bordeaux 8:03

**TAD** **HORAIRES SUR RÉSERVATION**  
 Réservez la veille de votre déplacement avant 17h pour un transport du mardi au vendredi et jusqu'à vendredi 17h pour un transport le week-end et le lundi.  
**RÉSERVATIONS AU : 0970 870 870 (appel non surtaxé)**

- LES HORAIRES SONT ÉTABLIS EN FONCTION DES CONDITIONS NORMALES DE CIRCULATION. LES HORAIRES DES TRAINS SONT DONNÉS À TITRE INDICATIF ET SOUS RÉSERVE DE MODIFICATION PAR LA SNCF.**
- (1) Fonctionne uniquement en période scolaire LMmJV du lundi au vendredi
  - (2) Fonctionne uniquement en période de vacances scolaires m mercredi
  - (3) Navettes en direction de collège Eugène Leroy, collège J. Prévert, collège Saint Front, lycée Capelle, lycée Hélène Duc, lycée Maine de Biran S samedi
- Arrêt non desservi D&JF dimanche et jours fériés

Flashez le QR-code pour accéder à la plaquette et la vidéo des consignes de sécurité à bord du car :



Gérez vos déplacements avec **MODALIS**

#### VOTRE APPLICATION MOBILE

Installez gratuitement l'application Ticket Modalis, choisissez et payez en toute simplicité votre titre de transport sur votre smartphone.  
<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/se-deplacer/ticket-modalis>



\* Vacances scolaires «Zone A» :  
 Vacances de la Toussaint : du 22/10 au 06/11/2022  
 Vacances de Noël : du 17/12/2022 au 02/01/2023  
 Vacances d'hiver : du 04/02 au 19/02/2023  
 Vacances de printemps : du 08/04 au 23/04/2023  
 Vacances d'été : à partir du 08/07/2023





# Horaires

VALABLES DU **01/09/2022** AU **07/07/2023**

**CARS RÉGIONAUX**  
LIGNE **05**

PLUS D'INFORMATION : **0970 870 870** APPEL NON SURTAXÉ.

**BERGERAC → LALINDE → BEAUMONTOIS-EN-PÉRIGORD**

		TOUTE PÉRIODE *																					
		m	m	m	m	m	m	LMJV	m	LMJV	LMmJV	S	S	D&JF	D&JF								
		(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)	TAD	TAD	TAD	TAD	TAD	TAD
BERGERAC	Collège Eugène Leroy	-	12:05	-	-	-	13:00	-	-	-	17:08	-	-	-	-	-	18:05	-	-	-	-	-	
	Collège Jacques Prévert	12:00	-	-	-	-	-	17:00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Lycée Maine de Biran	12:05	-	-	12:05	13:30	-	-	17:08	-	-	-	18:05	-	18:15	-	-	-	-	-	-	-	-
	Collège Saint Front	-	-	12:05	-	-	-	-	17:10	-	-	-	18:05	18:05	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Gare SNCF	-	-	-	-	-	-	-	-	17:15	-	-	18:10	18:10	18:10	-	18:10	13:10	17:15	16:30	18:45	-	-
	Jardin Perdoux	-	-	-	-	-	-	-	17:15	-	-	-	18:15	18:15	18:20	-	18:15	13:15	17:20	16:35	18:50	-	-
	Lycée Capelle	-	12:10	-	-	13:15	13:10	-	-	17:12	18:10	-	-	-	-	18:10	-	-	-	-	-	-	-
	Place du Foirail	-	12:15	-	-	-	-	-	-	17:20	-	-	18:20	18:20	18:25	-	18:20	13:20	17:25	16:40	18:55	-	-
Lycée des Métiers H.Duc	-	-	-	-	13:20	-	17:17	-	-	-	18:15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
ZA La Vallade (3)	-	-	-	-	-	13:15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18:25	-	-	-	-	-	-	
CREYSSE	ZA La Roque	12:25	12:25	12:25	12:25	13:40	-	17:25	17:25	17:25	17:25	18:25	18:25	18:25	18:30	-	18:25	13:30	17:35	16:50	19:05	-	
	Mairie	12:27	12:27	12:27	12:27	13:42	-	17:27	17:27	17:27	17:27	18:27	18:27	18:27	18:32	-	18:27	13:32	17:37	16:52	19:07	-	
MOULEYDIER	Place de l'Ecole	12:28	12:28	12:28	12:28	13:43	-	17:28	17:28	17:28	17:28	18:28	18:28	18:33	-	18:28	13:33	17:38	16:53	19:08	-	-	
	Le Bourg	12:30	12:30	12:30	12:30	13:45	-	17:30	17:30	17:30	17:30	18:30	18:30	18:30	18:35	-	18:30	13:35	17:40	16:55	19:10	-	
ST-CAPRAISE-DE-LALINDE	St Cybard	12:32	12:32	12:32	12:32	13:47	-	17:32	17:32	17:32	17:32	18:32	18:32	18:37	-	18:32	13:37	17:42	16:57	19:12	-	-	
	Lot St Cybard (3)	12:33	12:33	12:33	12:33	13:48	-	17:33	17:33	17:33	17:33	18:33	18:33	18:38	-	18:33	13:38	17:43	16:58	19:13	-	-	
	Tuilères Bourg	12:35	12:35	12:35	12:35	13:50	-	17:35	-	17:35	18:35	18:35	18:35	18:40	-	18:35	13:40	17:45	17:00	19:15	-	-	
	Tuilères (EDF)	12:37	12:37	-	12:37	13:52	-	-	17:37	-	17:37	18:37	18:37	18:37	18:42	-	18:37	13:42	17:47	17:02	19:17	-	-
LALINDE	Place du Bicentenaire	12:39	12:39	-	12:39	13:54	-	17:39	-	17:39	18:39	18:39	18:39	18:44	-	18:39	13:44	17:49	17:04	19:19	-	-	
	Port de Couze	12:41	12:41	-	-	13:56	-	17:41	-	17:41	18:41	18:41	-	18:46	-	18:41	13:46	17:51	17:06	19:21	-	-	
	La Gratusse (EDF)	12:44	-	-	-	13:59	-	17:44	-	17:44	18:44	18:44	-	18:49	-	18:44	13:49	17:54	17:09	19:24	-	-	
	Monument	12:49	-	-	-	14:03	-	-	-	-	-	18:49	-	18:54	-	18:49	13:54	17:59	17:14	19:29	-	-	
	Place de la Mairie	12:50	-	-	-	14:04	-	17:50	-	17:50	-	18:50	-	18:55	-	18:50	13:55	18:00	17:15	19:30	-	-	
COUZE-ET-SAINT-FRONT	La Bourriette	12:53	-	-	-	14:08	-	17:53	-	17:53	-	18:53	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Sauveboeuf École	12:58	-	-	-	14:13	-	17:58	-	17:58	-	18:58	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
BAYAC	Mairie	-	-	-	12:46	-	-	-	-	17:55	-	-	18:44	18:56	-	18:55	14:00	18:05	17:20	19:35	-	-	
	D660	-	-	-	12:52	-	-	-	-	18:01	-	-	18:50	19:00	-	19:00	14:05	18:10	17:25	19:40	-	-	
ST-AUBIN-DE-LANQUAIS	Place de l'Eglise	-	-	-	-	13:30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18:40	-	-	-	-	-	-	
	Parking de la Mairie	-	-	-	-	13:34	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18:44	-	-	-	-	-	-	
FAUX	La Micalié	-	-	-	-	13:38	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18:48	-	-	-	-	-	-	
	Salle des Sports	-	-	-	-	13:43	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18:53	-	-	-	-	-	-	
BEAUMONTOIS-EN-P.	Collège Léo Testut	-	-	-	13:00	-	13:51	-	-	-	18:09	-	-	18:58	19:10	19:03	19:08	14:13	18:18	17:33	19:48	-	
Arrivée TER Bordeaux > Bergerac											17:03						18:02	13:00	17:02	14:56			

**TAD** **HORAIRES SUR RÉSERVATION**  
 Réservez la veille de votre déplacement avant 17h pour un transport du mardi au vendredi et jusqu'à vendredi 17h pour un transport le week-end et le lundi.  
**RÉSERVATIONS AU : 0970 870 870** (appel non surtaxé)

**LES HORAIRES SONT ÉTABLIS EN FONCTION DES CONDITIONS NORMALES DE CIRCULATION.**  
 Les horaires des trains sont donnés à titre indicatif et sous réserve de modification par la SNCF.

- (1) Fonctionne uniquement en période scolaire
- (2) Fonctionne uniquement en période de vacances scolaires
- (3) Navettes en provenance de collège Eugène Leroy, collège J. Prévert, collège Saint Front, lycée Capelle, lycée Hélène Duc, lycée Maine de Biran

- Arrêt non desservi

**LMmJV** du lundi au vendredi  
**m** mercredi  
**S** samedi  
**D&JF** dimanche et jours fériés

Flashez le QR-code pour accéder à la plaquette et la vidéo des consignes de sécurité à bord du car :



Gérez vos déplacements avec **MODALIS**

Toute l'information sur **transport.nouvelle-aquitaine.fr**

**VOTRE APPLICATION MOBILE**

Installez gratuitement l'application Ticket Modalis, choisissez et payez en toute simplicité votre titre de transport sur votre smartphone.  
<https://transport.nouvelle-aquitaine.fr/se-deplacer/ticket-modalis>



\* Vacances scolaires «Zone A» :  
 Vacances de la Toussaint : du 22/10 au 06/11/2022  
 Vacances de Noël : du 17/12/2022 au 02/01/2023  
 Vacances d'hiver : du 04/02 au 19/02/2023  
 Vacances de printemps : du 08/04 au 23/04/2023  
 Vacances d'été : à partir du 08/07/2023



**Si une personne ne réagit pas et ne respire pas, elle est en arrêt cardiaque.  
Dans ce cas là, il faut immédiatement : APPELER, MASSER, DEFIBRILLER**

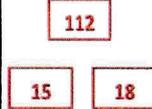
## INFORMATION URGENCE CARDIAQUE ET DÉFIBRILLATION

### OÙ SE SITUE LE DÉFIBRILATEUR À SAINT- CAPRAISE-DE-LALINDE ?

Il se situe à l'entrée  
(côté droit) de la salle  
des fêtes



#### 1- APPELER



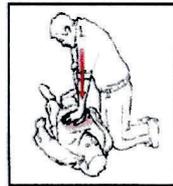
Donner aux services d'urgence les indications suivantes :

- Son numéro de téléphone
- Ce qui s'est passé
- L'adresse précise
- Les gestes effectués
- Répondre aux questions posées

**ATTENDRE LES INSTRUCTIONS AVANT DE RACCROCHER**

#### 2- MASSER

**Débuter immédiatement le massage cardiaque en attendant la mise en place d'un défibrillateur**



- Appuyer régulièrement et fermement sur le thorax
- Ces compressions thoraciques vont faire circuler le sang dans le corps lorsque le cœur ne peut plus le faire lui-même
- Pratiquez environ 100 compressions par minutes

**MIEUX VAUT UN MASSAGE CARDIAQUE IMPRECIS QUE PAS DE MASSAGE CARDIAQUE DU TOUT**

#### 3- DEFIBRILLER

**Les défibrillateurs automatisés externes sont sécurisés et très simples d'utilisation**



1. Allumez l'appareil (une voix vous guide)
2. Placez les électrodes sur la peau nue de la victime conformément au schéma visible sur les électrodes
3. L'appareil fait le diagnostic et décide de délivrer le choc si nécessaire
4. Poursuivre le massage cardiaque dès que possible

**NE JAMAIS ETEINDRE LE DEFIBRILLATEUR ET SUIVRE SES INSTRUCTIONS JUSQU'À L'ARRIVÉE DES SECOURS**

### SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE DE SAINT-CAPRAISE-DE-LALINDE

Le site internet est à ce jour réactualisé.  
Vous pouvez y trouver toutes les informations  
nécessaires concernant les thèmes suivants : vie  
municipale, vie du village – historique, agenda,  
vie scolaire, vie pratique, vie économique, vie  
associative et sportive, vie touristique, archives,  
pharmacie de garde, etc...  
N'hésitez pas à le consulter  
<http://www.saint-capraise-de-lalinde.fr>



### SORTIE MYCOLOGIQUE DU PREMIER OCTOBRE.

Une trentaine de personnes ont répondu présent malgré le temps pluvieux, dont Daniel Lacombe de l'association mycologique du Périgord.

La matinée a été consacrée à la cueillette, les participants se sont dispersés dans les bois avec comme mission de ramasser toutes les espèces de champignons connus ou inconnus, bons ou mauvais.

À midi nous nous sommes retrouvés pour le pique-nique au local des chasseurs ou nous avons été su-

per bien accueillis par Philippe Delpit (président des chasseurs).

L'après-midi, Daniel Lacombe a identifié les champignons de tous les paniers, il a répertorié 40 variétés différentes, contre une centaine l'année dernière au même endroit.

Une belle journée de convivialité où chacun était ravi d'en avoir appris un peu plus sur les champignons.



### COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-CAPRAISE-DE-LALINDE

**Belle réussite pour ce deuxième repas « cochonnailles organisé le dimanche 20 novembre 2022.**

Sur réservations, nous avons affiché complet très tôt et une cinquantaine de personnes sont restées sur liste d'attente.....

De vrais « ripailles », concoctées par Jean-Marie, traiteur à Sigoulès, qualité et quantité au rendez-vous.

Que des compliments de la part des convives.

Nous aurons le plaisir de vous retrouver lors de nos prochaines festivités programmées pour 2023 :

· Repas omelette à l'aillet : le 1er mai 2023 à midi  
Marchés gourmands : les dimanches 2 juillet et 6 août en soirée.

· Saint-Capraise en fête : le samedi 22 juillet 2023 en soirée.

· Repas cochonnailles : le dimanche 19 novembre 2023 à midi.

Assemblée générale annuelle : vendredi 27 janvier 2023.

Important : pour les repas avec réservation, pensez à retenir vos places dès le début des inscriptions. Il y a des réservations pour le repas cochonnailles de novembre 2023 (humour...).

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé, par leur aide, à la réussite de cette journée.

*Pour le bureau, Jean-Claude Vergnaud  
Secrétaire du comité.*



## LE SOUVENIR FRANÇAIS

### Les grandes manœuvres sur la commune

Le 515<sup>e</sup> régiment du train d'Angoulême a mené pendant deux jours une étude historique de terrain en Dordogne. Cet exercice permet de voir in situ le déroulement d'une action militaire ou de découvrir des lieux de mémoire. Le 9 novembre, les participants étaient au maquis de Durestal et au musée Napoléon de Cendrieux. La mairie de Saint-Capraise les a hébergés pour la nuit à la salle des fêtes. Le lendemain, les militaires ont effectué une marche jusqu'au barrage de Tuilières. À l'issue, ils ont rendu hommage, au cimetière de Saint-Capraise, à un de leurs soldats morts pour la France en Algérie en 1961, le maréchal des logis chef Pierre Rebinguet.

#### Trente-cinq ans de mandats

Le sous-préfet de Bergerac, Jean-Charles Jobart, a tenu à être présent. Il a déposé une gerbe de fleurs avec Laurent Perea, le maire de Saint-Capraise, qui a



**À l'occasion de la venue des militaires d'Angoulême, le premier adjoint au maire a été décoré.**

rassemblé l'ensemble des participants pour affirmer la volonté du Conseil municipal de continuer à apporter son soutien aux initiatives de ce type.

Ainsi, a-t-il rappelé, Saint-Capraise, il y a trois ans, avait prêté ses installations pour le rallye Entraid dont le but était de recueillir des fonds au profit des militaires blessés.

Puis, le sous-préfet a remis au premier adjoint, Frédéric Gontier, la médaille d'or régionale départementale et communale pour trente-cinq années de mandats. Il a souligné son engagement comme correspondant Défense pour la mairie et comme président du comité de Bergerac du Souvenir français.

**«LE BISTROT SAINT CAPRAISE»  
JOHANA ET MICHAEL**

De formation hôtelière nous avons fait nos gammes dans différents restaurants de la région,  
 Nous avons passé également 5 ans en Suisse à travailler dans des palaces sur Genève.  
 Nous avons tenu un restaurant sur Bergerac pendant 6 ans «Le Rouge et Le Verre».  
 Puis le projet d'une vie a vu le jour, la naissance de notre premier enfant Sasha.  
 Nous voulons proposer une cuisine de produits frais qui suit les saisons.  
 Nous désirons travailler un menu carte ainsi qu'un menu du jour.  
 «Le Bistrot Saint Capraise» sera ouvert du  
 Mardi au Vendredi Midi et Soir  
 Le Samedi Soir et Le dimanche midi  
 Fermeture Dimanche soir Lundi et Samedi Midi.  
 Au plaisir de vous accueillir .1 place de l'église  
 24150 Saint-Capraise-de-Lalinde 05 53 73 29 30



Jeux

		7	1		9			
9			2					8
	6	3		5				
6			7			9	4	
	8						7	
	7	9			5			3
				7		6	1	
7					8			5
			9		1	8		

T	E	B	A	R	C	E	L	B	A	S	E
N	S	T	F	H	O	U	L	E	R	E	U
E	T	T	E	S	U	D	E	M	T	I	G
M	R	N	M	P	O	L	D	E	R	A	L
E	A	A	A	E	M	A	J	G	L	B	A
L	N	S	H	E	R	E	I	S	A	V	E
E	S	U	C	P	S	I	T	R	I	M	
E	I	J	N	A	M	U	R	L	S	S	U
L	I	T	T	O	R	A	L	R	S	T	C
M	A	R	N	A	G	E	R	C	E	H	E
V	A	G	U	E	S	A	T	E	E	M	E
D	I	G	U	E	T	A	L	E	E	E	A

ALGUE - AMERRIR - BAIE - BARRAGE - CRABE - DIGUE - ECLUSE - ECUME  
 ELEMENT - ESTRAN - ETALE - HOULE - ISTHME - JETEE - JUSANT - LAGON  
 LAISSE - LITTORAL - MAREE - MARNAGE - MASCARET - MEDUSE - MER  
 PASSE - PHARE - POLDER - SABLE - TEMPETE - VAGUES - VASIERE

5	4	6	9	2	1	8	3	7
7	9	1	3	6	8	4	2	5
3	2	8	5	7	4	6	1	9
4	7	9	6	1	5	2	8	3
1	8	2	4	9	3	5	7	6
6	3	5	7	8	2	9	4	1
2	6	3	8	5	7	1	9	4
9	1	4	2	3	6	7	5	8
8	5	7	1	4	9	3	6	2



## Calendrier des manifestations

Dates	Manifestations	Où
Vendredi 13/01/2023	<b>VŒUX DU MAIRE ET DU CONSEIL MUNICIPAL</b> (la Municipalité)	Salle des fêtes Place du Bicentenaire A partir de 18h30
Dimanche 29/01/2023	<b>REPAS DES AÎNÉS</b> (la Municipalité)	Salle des fêtes Place du Bicentenaire A partir de 12h00
Jeudi 09/02/2023	<b>DON DE SANG</b> (Association don du sang de Bergerac)	Salle des fêtes Place du Bicentenaire De 15h00 à 19h00
Samedi 25/03/2023	<b>JOURNÉE BALL TRAP + REPAS</b>	Salle des fêtes Place du Bicentenaire

## JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

**Janvier** ● Jeudi 05/01/2023 De 17h00 à 18h30

- Lundi 09/01/2023 De 10h30 à 12h00
- Mercredi 18/01/2023 De 17h00 à 18h30
- Lundi 23/01/2023 De 10h30 à 12h00

**Février** ● Mercredi 01/02/2023 de 17h00 à 18h30

- Lundi 06/02/2023 De 10h30 à 12h00
- Mercredi 15/02/2023 De 17h00 à 18h30
- Lundi 20/02/2023 De 10h30 à 12h00

**Mars** ● Mercredi 01/03/2023 De 17h00 à 18h30

- Lundi 06/03/2023 De 10h30 à 12h00
- Mercredi 15/03/2023 De 17h00 à 18h30
- Lundi 20/03/2023 De 10h30 à 12h00
- Mercredi 29/03/2023 De 17h00 à 18h30

**Avril** ● Lundi 03/04/2023 De 10h30 à 12h00

- Mercredi 12/04/2023 De 17h00 à 18h30
- Lundi 17/04/2023 De 10h30 à 12h00
- Mercredi 26/04/2023 De 17h00 à 18h30

**En cas de besoin en dehors des jours et horaires d'ouverture, contact au 06.08.41.56.76**

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES :

Tao, Abël ANDRÉÛ le 03/12/2022 à Bergerac  
*Nos félicitations aux heureux parents*

### DÉCÈS :

Etienne PAJARO : le 21/11/2022 à Périgueux  
Irène Juliette BALBUSQUIER née OSSUL : le 29/11/2022 à Saint-Capraise-de-Lalinde  
*Toutes nos condoléances aux familles*

### MARIAGE :

*Erratum* : Anaïs Gaëlle BOS et Olivier LEYMA le 27/08/2022 à Saint-Capraise-de-Lalinde  
*Nos félicitations aux heureux mariés*

SAINT-CAPRAISE-DE-LALINDE

DON DE SANG

SALLE DES FETES

LE JEUDI 09/02/2023 de 15h00 à 19h00

Prendre rendez-vous sur le site [dondusang.fr](http://dondusang.fr)

(mais possibilité de se présenter sans rendez-vous)

Une collation sera fournie par l'association du don du sang de Bergerac

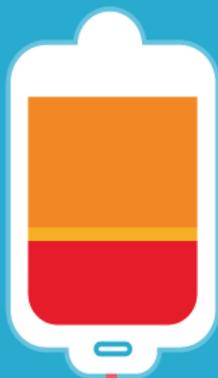
L'association du don du sang veillera au respect des gestes barrière

Le pass vaccinal n'est nécessaire

Ouvert à tous de 18 à 72 ans

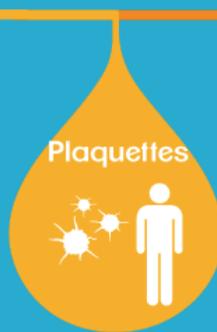
Se munir d'une pièce d'identité

EN 1 HEURE,  
VOUS POUVEZ SAUVER 3 VIES !



Globules  
rouges

Hémorragies,  
accouchements  
difficiles...



Plaquettes

Cancers  
(Leucémie,  
Lymphome...)



Plasma

Maladies génétiques,  
déficits immunitaires...



PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,  
DONNEZ VOTRE SANG !





## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE (Sauf périodes de congés)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	14h à 18h
Mardi	8h - 12h	14h à 18h
Mercredi	8h - 12h	Fermé
Jeudi	8h - 12h	14h à 18h
Vendredi	8h - 12h	14h à 18h
Samedi	9h - 12h	Fermé

## HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE



Jours	Matin	Après-midi	Jours	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	13h30 – 17h30	Mercredi	9h00 - 12h00	Fermé
Mardi	8h30 – 12h30	Fermé	Vendredi	Fermé	13h30 – 17h30

## PHARMACIES DE GARDES



Du vendredi soir 20h00 au vendredi suivant 14h00	Pharmacie	Téléphone
Du 13/01/2023 au 20/01/2023	Pharmacie Chamblas - BEAUMONT	05 53 22 30 07
Du 20/01/2023 au 27/01/2023	Pharmacie de la Halle - LALINDE	05 53 61 00 10
Du 27/01/2023 au 31/01/2023	Pharmacie Grenier - MOULEYDIER	05 53 23 20 40
Du 01/02/2023 au 03/02/2023	Pharmacie Grenier - MOULEYDIER	05 53 23 20 40
Du 03/02/2023 au 10/02/2023	Pharmacie Revol - COUZE	05 53 61 01 32
Du 10/02/2023 au 17/02/2023	Pharmacie Heynard - LALINDE	05 53 61 04 35
Du 17/02/2023 au 24/02/2023	Pharmacie Les 3 Vallées- CREYSSE	05 53 23 21 11
Du 24/02/2023 au 28/02/2023	Pharmacie Chamblas - BEAUMONT	05 53 22 30 07
Du 01/03/2023 au 03/03/2023	Pharmacie Chamblas - BEAUMONT	05 53 22 30 07
Du 03/03/2023 au 10/03/2023	Pharmacie de la Halle - LALINDE	05 53 61 00 10
Du 10/03/2023 au 17/03/2023	Pharmacie Grenier - MOULEYDIER	05 53 23 20 40
Du 17/03/2023 au 24/03/2023	Pharmacie Revol - COUZE	05 53 61 01 32
Du 24/03/2023 au 31/03/2023	Pharmacie Heynard - LALINDE	05 53 61 04 35
Du 31/03/2023 au 07/04/2023	Pharmacie Les 3 Vallées- CREYSSE	05 53 23 21 11
Du 07/04/2023 au 14/04/2023	Pharmacie Chamblas - BEAUMONT	05 53 22 30 07
Du 14/04/2023 au 21/04/2023	Pharmacie de la Halle - LALINDE	05 53 61 00 10
Du 21/04/2023 au 28/04/2023	Pharmacie Grenier - MOULEYDIER	05 53 23 20 40
Du 28/04/2023 au 30/04/2023	Pharmacie Revol - COUZE	05 53 61 01 32